

Législature 2021-2026

Séance du 13 septembre 2022

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°30

Accueil extrascolaire et crèche

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant nos structures d'accueil de l'enfance.

Au niveau de l'accueil extrascolaire, la Commune propose trois structures réparties dans nos trois zones scolaires.

Pour la zone scolaire 1, à Estavayer-le-Lac, 60 places sont disponibles à l'accueil situé à Motte-Châtel. La demande concernant les temps de midi étant plus élevée cette année scolaire, une demande d'augmentation du nombre de places d'accueil a été déposée auprès du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Cette dernière ayant été acceptée, la capacité pour les midis est de 66 places depuis août. Malgré cela, nous avons tout de même des enfants en liste d'attente pour les midis. Actuellement, 135 enfants sont inscrits auprès de cet AES.

Dans la zone scolaire 3, l'antenne de Murist a ouvert à la rentrée scolaire 2021 et propose 20 places dans le bâtiment rénové de l'école. Des locaux adaptés ont été construits en même temps que la salle polyvalente. La fréquentation est passée de 27 enfants inscrits lors de la dernière année scolaire à 42 pour celle qui vient de débiter. Les 20 places proposées permettent de satisfaire la demande actuelle.

Dans la zone scolaire 2, l'antenne de Rueyres-les-Prés a ouvert à la rentrée scolaire 2020 avec une capacité de 24 places. La fréquentation est passée de 40 enfants inscrits lors de la dernière année scolaire à 53 pour cette année. Dans cet accueil, la demande a dépassé l'offre pour la période de midi certains jours. C'est pourquoi la Commune a fait les démarches nécessaires auprès du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) pour augmenter les capacités de cet accueil pour la période de midi. Après avoir accepté une augmentation de deux places, qui était insuffisante pour répondre à toutes les demandes pour un midi par semaine, le SEJ a fait une dérogation pour une troisième place supplémentaire, ce qui porte la capacité de l'accueil de Rueyres-les-Prés à 27 places pour les midis. Compte tenu des locaux actuels, ce chiffre ne pourra pas être rehaussé. Malgré cette augmentation, une liste d'attente avec quatre enfants existe pour le vendredi à midi.

Ces augmentations de fréquentations sont de bonnes nouvelles pour plusieurs raisons :

- Elles démontrent l'utilité de telles structures qui correspondent à un besoin des parents pour concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale ;
- Elles permettent de remplir de nouvelles tranches-horaires dans les accueils de Murist et de Rueyres-les-Prés, ce qui réduit le déplacement de certains enfants sur la structure d'Estavayer-le-Lac quand le nombre d'enfants présent n'est pas suffisant.

Par contre, ces inscriptions supplémentaires ont nécessité l'achat d'un peu de matériel, et surtout une adaptation de la dotation du Secteur de l'accueil extrascolaire pour disposer du personnel suffisant à l'encadrement des enfants, sur la base des tables du SEJ. Cette augmentation correspond à un peu plus d'un équivalent plein temps réparti sur plusieurs personnes. Ces charges supplémentaires de personnel seront comptabilisées en dépassement des comptes 2022 et seront inscrites au budget 2023. Elles seront en partie compensées par des recettes supplémentaires de participation des parents aux frais de garde selon leur capacité financière.

Malgré ces augmentations, comme cela a été mentionné, des listes d'attente existent pour les midis à Estavayer-le-Lac et à Rueyres-les-Prés et le Conseil communal étudie ce qui pourrait être mis en place pour satisfaire la demande. Il est par contre utile de préciser que des normes strictes existent pour faire valider des places d'accueil, que ce soit au niveau de l'aménagement des locaux, de leur grandeur ou encore du personnel encadrant nécessaire. Il n'est donc pas possible de créer des places dans un nouvel endroit du jour au lendemain.

Au niveau de la crèche communale, cette structure de 38 places est actuellement pleine et une liste d'attente existe. Compte tenu de la taille de la structure actuelle et de la configuration des locaux qui se trouvent sur le site de la Maison Griset, le Conseil communal a décidé de ne pas l'agrandir mais de collaborer avec une structure privée qui ouvrira en mars 2023 dans le quartier de la Prillaz avec plus de 40 nouvelles places. Un partenariat est en cours d'élaboration avec cette structure privée pour y réserver pour la Commune des places subventionnées supplémentaires. Au niveau formel, le Conseil général sera appelé lors d'une prochaine séance à valider un règlement de portée générale autorisant le Conseil communal à subventionner des places dans des structures privées. Par la suite, une convention entre la Commune et la structure privée sera signée.

La Commune d'Estavayer soutient également l'accueil familial de jour qui propose un autre modèle de garde à travers le réseau des mamans de jour. Plus de 280 enfants sont subventionnés à hauteur d'une réduction de CHF 1.80 par heure de garde sur la base de la convention signée entre la Commune et l'Association d'accueil familial de jour du District de la Broye.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Lionel Conus
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Yves Blanc, Dicastère de la formation, des sports et de la cohésion sociale